



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 février 2022 — N° 29

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Nicole Dostie, cuisinière à l'école primaire Gendreau.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de saluer la décision du maire de Québec de refuser la hausse de la norme sur le nickel.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire des Cuisines collectives La Joyeuse Marmite.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter Mme Olivia Asselin, skieuse acrobatique, pour son parcours sportif et sa participation aux Jeux olympiques de Beijing.

10 février 2022

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des femmes et des filles de science.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le succès du programme Soutien au comportement positif dans les écoles.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration dans le cadre de la Semaine de la canne blanche afin de déplorer le manque d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yolain Bianchi, fondateur du Club athlétique de la Petite-Nation.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

10 février 2022

Moment de recueillement

Dépôts de pétitions

Mme Melançon (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 088 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction de la pesée dans les cégeps.

(Dépôt n° 261-20220210)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 561 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le transport aérien régional et le soutien à la création de la Coopérative de Transport Régional du Québec.

(Dépôt n° 262-20220210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 050 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réouverture du service d'obstétrique de l'Hôpital du Pontiac à Shawville (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 263-20220210)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 février 2022

Motions sans préavis

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant la Semaine des enseignantes et enseignants ainsi que le soutien qui leur est offert par le gouvernement en contexte pandémique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), conjointement avec Mme Mélançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant le projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le financement du programme AccèsLogis et la construction de logements sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 février 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à monsieur Jean-Claude Lord, reconnu comme un réalisateur, scénariste et producteur de films et séries cultes québécois, tels que *La grenouille et la baleine* et *Lance et Compte*;

QU'elle souligne sa contribution artistique à l'industrie cinématographique du Québec, des années 1960 à aujourd'hui;

QU'elle reconnaisse l'attention du cinéaste à mettre de l'avant des rôles féminins et des nouveaux talents, au grand comme au petit écran;

QU'elle rappelle que M. Lord est récipiendaire de la distinction Guy-Mauffette des Prix du Québec en 2017, qui reconnaît l'apport de l'ensemble de sa carrière à la culture québécoise;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à ses admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 226 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

10 février 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.

10 février 2022

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 18 février 2022, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) s'adressera à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « le laxisme du gouvernement de la CAQ dans la protection de la qualité de l'air des citoyens et citoyennes du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 20, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 février 2022, sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre, soit maintenant adopté.

10 février 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 46, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022.

Les travaux reprennent à 12 h 49.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **227** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **7**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **228** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 51, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

10 février 2022

Débats de fin de séance

À 13 heures, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fortin, leader de l'opposition officielle, à M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « la fermeture prolongée du service d'obstétrique de l'Hôpital du Pontiac à Shawville »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, portant sur le sujet suivant : « le projet du REM de l'Est ».

Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, propose l'ajournement des travaux au mardi 15 février 2022, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 229 en annexe)

Pour : **82** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 25, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 février 2022, à 10 heures.

10 février 2022

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 10 février 2022, à 14 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 16 Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires n° 22 et n° 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 février 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 226)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 février 2022

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 227)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derajji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

ABSTENTIONS - 7

Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Hivon (PQ)	Perry Melançon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Richard (PQ)

10 février 2022

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 228)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 février 2022

Sur la motion de Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports :

(Vote n° 229)

POUR - 82

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Champlain)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	